

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Justice

Arrêté du 18 janvier 2023 relatif à la composition du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est

NOR : JUSF2301931A

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la Jeunesse Grand Est,

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n°2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de dialogue social du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2022 relatif au mode de désignation des représentants du personnel aux instances de dialogue social relevant du ministère de la justice ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats des élections organisées du 1er au 8 décembre 2022 pour la composition du comité social d'administration institué auprès du directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est.

ARRETE :

Article 1er

Sont élus (es) représentants (es) du personnel au sein du comité social d'administration de proximité de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est les personnes suivantes :

Pour la Confédération générale du travail – Protection judiciaire de la jeunesse (CGT- PJJ) :

Titulaires :
Madame Jennifer SCHOTT
Monsieur Stéphane PERRIN
Madame Lucie ZETER
Monsieur Olivier GERRER

Suppléants (es) :
Monsieur Fabien PATROCINIO
Monsieur Yacine BOUKEROUI
Madame Virginie LORENTZ
Monsieur Martin ROUSSEL

Pour le Syndicat national des personnels de l'éducation et du social – Protection judiciaire de la jeunesse – Fédération syndicale unitaire (SNPES- PJJ/ FSU) :

- Titulaires : Madame Laurence CHAZAL
Monsieur Fabien FREULET
Madame Agnès TORO
- Suppléants (es) : Madame Corinne CINQ-FRAIX-ROBBE
Monsieur Harry CONDI
Madame Valérie SOLTNER-COSATTO

Pour Force Ouvrière Justice – Protection judiciaire de la jeunesse (FO Justice PJJ) :

- Titulaire : Monsieur Christophe GROSS
- Suppléant : Monsieur Arnaud LAMBOUR

Pour la Confédération française démocratique du travail (CFDT Interco):

- Titulaires : Madame Jeanne RUE
Madame Valérie BALA
- Suppléants (es) : Monsieur SCHUMACHER Stève
Madame Sophie DEETJEN-GORVAN

Article 2

Les mandats des représentants mentionnés ci-dessus prennent effet à compter de la publication du présent arrêté.

Article 3

Le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse Grand Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 18 janvier 2023

Le directeur interrégional de la PJJ GRAND EST

Laurent GRÉGOIRE

Le Directeur Interrégional
GRAND EST
Laurent GRÉGOIRE

